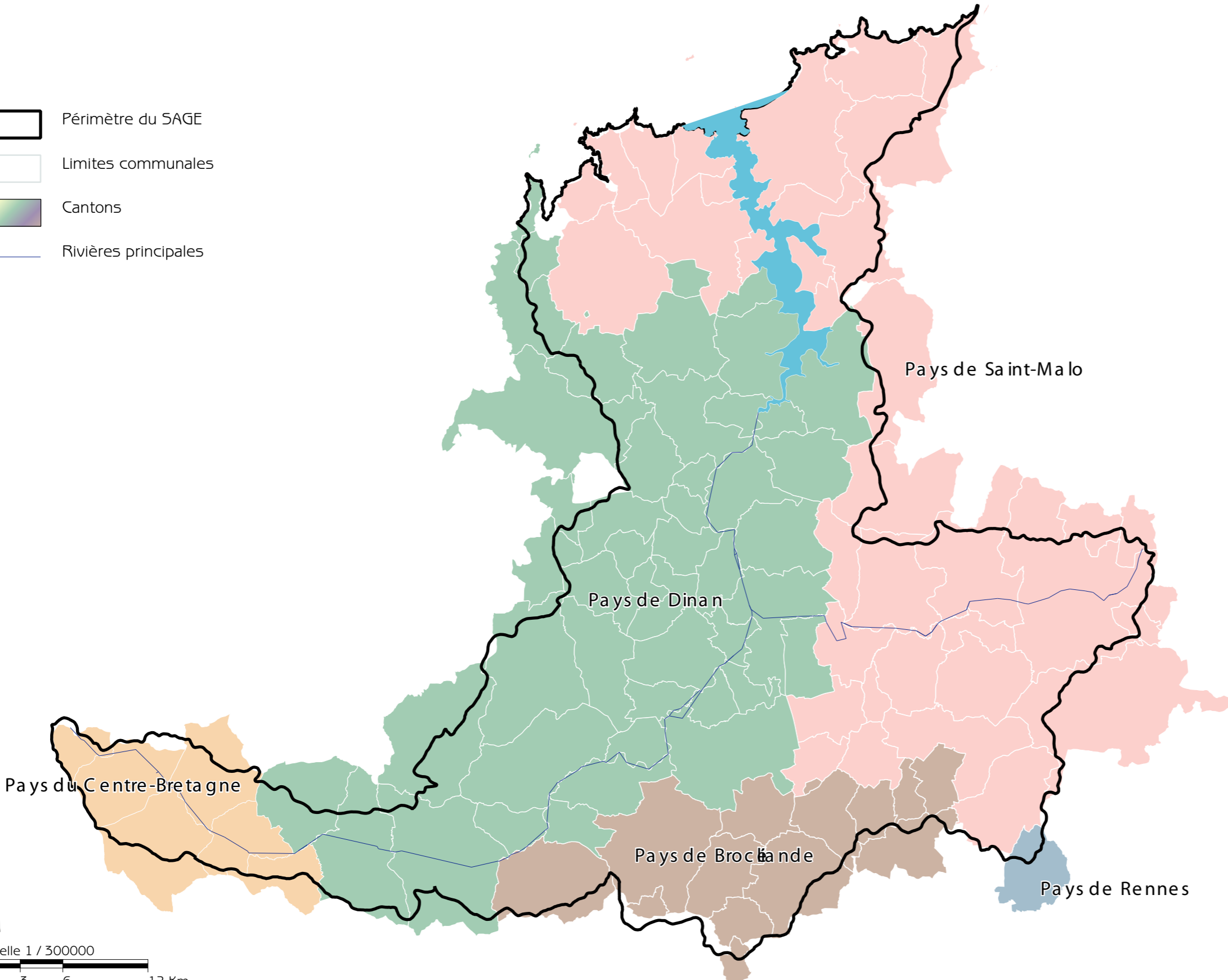


CARACTERISTIQUES DU BASSIN VERSANT

Les Pays
(en 1999)

9

-  Périmètre du SAGE
-  Limites communales
-  Cantons
-  Rivières principales



Les pays ont été instaurés par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) de juin 1999, dite Loi Voynet. Ils sont issus de la recherche d'un territoire pertinent pour le développement local, qui ne se trouvaient pas dans l'intercommunalité pourtant fortement présente en Bretagne. Les pays complètent donc les structures intercommunales en insérant la concertation entre élus et acteurs socio-professionnels pour assurer le développement local à l'échelle du bassin de vie (cohérence culturelle et économique), de services et d'emplois.

Avec le cadre opérationnel donné par la LOADDT, le pays peut se mobiliser autour d'un projet de pays visant à renforcer l'équilibre entre zone urbaine et zone rurale. Ce projet est traduit dans une charte.

Les pays servent la mise en œuvre de la politique de développement durable du territoire, c'est-à-dire d'un développement qui préserve les ressources naturelles pour les générations futures. Ils sont donc, à leur échelle, des partenaires du SAGE concernant leurs orientations en matière de développement durable (qualité de l'environnement, cadre de vie, tourisme, économie...). Ce sont les pays de Dinan et Saint Malo qui couvrent le périmètre du SAGE en majorité.

Echelle 1 / 300000
0 3 6 12 Km